

Document 1 = l'exemple de Los Angeles, Cynthia Ghorra Gobin

À Los Angeles, on est frappé par le manque apparent d'animation urbaine, si l'on exclut la plage, que l'on peut expliquer, *a priori*, par la faible densité et l'étendue, mais qui est en fait à mettre en relation avec l'absence de toute idée de lieu et d'espaces publics pensés en termes de rencontres. Les images allégoriques du piéton et du flâneur n'ont jamais été associées ici à la scène urbaine. Los Angeles suscite, il est vrai, un sentiment d'insécurité pour le piéton ou le touriste, même dans les quartiers aisés. L'espace public est réduit à une pure extériorité, par opposition à la chaleur protectrice et apaisante de l'espace privé symbolisé par la maison. Devenant dur, aride, froid et menaçant, il se traduit alors par une surveillance en quelque sorte militarisée qui ne menace nullement les gangs, mais accentue sérieusement les difficultés de la vie quotidienne des *homeless people* (« sans domicile fixe »)


En dehors des gratte-ciel – qui ont fait pour la plupart leur apparition dans les années 1980 – du centre-ville et des hauts bâtiments des autres centres, l'agglomération ne dispose pas d'une architecture urbaine monumentale façonnant des espaces publics hiérarchisés à partir d'un centre. Elle ne présente pas non plus un paysage urbain formé de grands axes bordés de riches façades qui serviraient de décor urbain, à l'image de ce que l'on retrouve dans toute ville occidentale. Aussi, dans un contexte urbain aussi différent de la conception traditionnelle, il s'avère inutile de rechercher les fondements d'une urbanité ayant pour support l'espace public ; il convient de l'appréhender au niveau des espaces qualifiés de privés, que ce soit la sphère domestique ou encore les espaces institutionnels comme l'entreprise, le campus, le club et la paroisse.

Aussi, dans la majorité des quartiers résidentiels, on dénote l'absence de lieux publics comme le bar, le café et le restaurant, à l'exception des boutiques de restauration rapide (*fast food*) du type McDonald ou Howard Johnson situées à proximité de la voie conduisant à l'entrée de l'autoroute la plus proche. Dans la rue bordée d'arbres et de pelouses, personne ne circule, en dehors des heures matinales où l'on peut voir quelques personnes pratiquant le jog ging et des employées de maison se dirigeant vers leur lieu de travail. Mais, contrairement à ce qu'affirme la célèbre urbanologue Jane Jacobs, la disparition des lieux de rencontre qu'offrait la ville traditionnelle n'entraîne pas pour autant celle des relations intimes, car ces dernières se déroulent en dehors de la sphère publique. En revanche, il est certain que ce désintérêt pour l'espace public comme support de l'interaction sociale a contribué au développement de la violence. Le principe de Jane Jacobs – « eyes on the street » – comme condition de la sécurité dans la rue n'est nullement pris en compte ici.

L'homogénéité sociale des banlieues se perçoit rapidement dans les allées des centres commerciaux qui connaissent une réelle animation les samedis et dimanches. Le centre commercial, souvent défini par les Européens comme la troisième caractéristique de la ville américaine après le gratte-ciel et l'autoroute urbaine, a fait son apparition dans les années 1950 au sein de la banlieue de Detroit et de Minneapolis avec l'architecte Victor Gruen, avant de s'implanter progressivement en ville. Los Angeles compte ainsi de nombreux centres commerciaux dont les plus récents se reconnaissent de l'extérieur à leur allure de fortifications et à l'importance accordée au parking. « Beverly Center », situé à West Hollywood, comprend trois niveaux de boutiques mais inclut cinq niveaux de parkings. Mais si le centre commercial, qui participe de cette culture de type *drive-in*, tend à remplacer la rue ou encore l'espace public dans la vie d'un habitant, l'expérience d'urbanité qu'il propose s'avère relativement limitée. L'accès au centre commercial relève en effet d'une initiative privée et est réglementée par des gestionnaires qui ont la possibilité de l'interdire à tous ceux qui n'ont pas l'allure d'acheteurs potentiels. Aussi les centres commerciaux se situent-ils dans la lignée d'une nouvelle génération d'espaces publics, ou correspondent-ils plutôt à un type d'espace qu'on ne sait pas encore qualifier. Los Angeles ignore toute sédimentation d'un paysage minéral ainsi que cette civilité construite autour de l'espace public. (...)

Il en résulte que les relations sociales que nouent les habitants au niveau du quartier, du travail et des loisirs se fondent sur une sociabilité privilégiant les rencontres au sein d'associations de proximité (pour renforcer les liens territoriaux) ou sectorielles (associations professionnelles, scolaires, sportives) ainsi que sur une conception de la société civile où celle-ci participe à la décision politique. Ce mode de vie, qui intègre les outils de la communication comme le téléphone ou le modem, est donc peu visible de l'extérieur.

Dans un contexte ignorant le statut de l'espace public où se côtoient des individus appartenant à des ethnies, des communautés et des cultures différentes, la rencontre inter-ethnique ne se produit plus que sur le mode marchand ou institutionnel. Les émeutes du printemps 1992, qui ont conduit à des affrontements dans les rues de South Central, notamment, et provoqué de nombreux décès, expriment cette quête d'un espace public support de la *philia* et du lien social, soit un espace public non relégué au contrôle des flux et à la fonction de simple décor urbain envahi de plus en plus par les *tags*

Document 2 = *Espace public au Moyen-Orient et dans le monde arabe, entre urbanisme et pratiques citadines*  Jean-Claude David *Géocarrefour* Année 2002

L'ESPACE PUBLIC EST-IL DÉFINI PAR UN SYSTEME DE FORMES ?

L'espace public comme forme ouverte, place, jardin public, boulevard, est absent du centre des villes arabo-musulmanes ou orientales traditionnelles, les médinas, si l'on excepte l'espace ouvert "public" complexe que constitue la Grande Mosquée⁶. Liliane Barakat et Henri Chamussy, dans leur article ci-après (p. 275-281), sur "Les espaces publics à Beyrouth", relèvent aussi la pénurie de ce type d'espaces dans la grande métropole, qui n'a par ailleurs rien conservé de son héritage spatial traditionnel, mais peut-être des éléments de comportements et de pratiques. L'absence ou la rareté des espaces publics sont-elles inhérentes au système citadin arabe et musulman avant l'introduction des formes urbaines modernes occidentales ? Ce constat n'est-il pas plutôt le reflet d'une lecture incomplète de ces villes, fondée sur la mise en œuvre de critères trop universels et intemporels ? En fait, les espaces des villes orientales traditionnelles⁷ se caractérisent par un clivage fondamental entre une sphère du privé, fermée, garante de la protection d'une société endogamique et, d'autre part, une sphère du public ouverte au monde. Ces deux entités sont matérialisées par des formes spatiales spécifiques, d'une part les quartiers et les maisons, espaces familiaux et féminins, d'autre part le réseau principal de circulation et les souks, espaces essentiellement masculins, branchés sur les pistes qui conduisent à d'autres villes et à des pays lointains. Ces espaces en réseaux ne sont pas caractérisés par l'ouverture formelle de l'espace, la monumentalité et la mise en scène pour le pouvoir, mais par leur adéquation à des pratiques et à des comportements des usagers ordinaires. Le communautaire, entre public et privé, est une autre composante de l'organisation de l'espace : le communautaire des musulmans (mosquée, etc.) peut être considéré comme un élément du public

dans le cas de villes définies par l'islam ; celui des autres communautés fait partie du quartier (églises, synagogues). Le pouvoir princier est souvent militaire et se concrétise, à l'écart des quartiers d'habitation, dans une citadelle, un palais fortifié, ou dans une capitale lointaine⁸. Par contre, l'administration proprement citadine est dispersée dans les sérails, maisons privées plus grandes et plus monumentales, mais qui ne se différencient pas essentiellement des autres : le sérail est défini par la famille qui l'occupe plutôt que par la fonction "politique" qui peut s'y exercer. On sait que la maison, espace familial par excellence, ou du moins une partie de la maison, devient publique quand elle est le lieu de rencontre d'hommes qui ne sont pas de la famille. Le maître de maison qui exerce une fonction d'autorité, personnelle, ou administrative en rapport avec l'État, qui doit recevoir une clientèle ou un public, exerce généralement ces fonctions publiques dans une maison à l'intérieur d'un quartier et non pas dans un espace public central proche des souks ou de la Grande Mosquée⁹. Dans ce cas, l'espace domestique et familial, féminin, de la maison, se réduit, se limite et s'isole. L'espace public est alors simplement défini par la rencontre des hommes pour des activités publiques dans l'espace de la maison ou une partie de la maison qui lui est spécialement affectée. C'est le cas par exemple dans le palais du qadi (le juge), celui du percepteur des impôts, du trésorier, du gouverneur en ville, du mufti, ainsi que les palais des familles de notables, oulémas, négociants ou militaires qui, recrutés localement, pourvoient en général aux charges officielles.

Document 3 = Repenser la notion d'« espaces publics » à l'aune du contexte urbain vietnamien Perspectives Internationales 09/07/2014 marie Gibert

Des « espaces étatiques » aux « espaces civiques » : quel régime de « légitimation politique » pour les espaces publics vietnamien ?

Les espaces publics historiques les plus emblématiques des villes vietnamiennes sont inmanquablement des espaces sous contrôle étatique, voire des lieux strictement dédiés à la mise en scène du pouvoir. C'est notamment le cas des quelques rares places publiques de ces villes, mais également des parcs et des rues, où sont abondamment relayés les messages de propagande d'État, par l'organisation de défilés militaires, par voie d'affichage ou encore par la diffusion de messages officiels via des haut-parleurs. L'appropriation de ces espaces publics à des fins de revendications politiques et de manifestations par les citoyens y est donc bannie.

La terminologie elle-même s'en fait le miroir : en vietnamien, le terme « public » se dit công cộng. Ce terme d'origine sino-vietnamienne renvoie à *gōnggòng* dans la prononciation en mandarin de la langue chinoise, qui fait référence à l'administration publique, faisant apparaître en filigrane la figure de l'État. Les quelques rares places publiques constituent à ce titre des espaces publics ambigus. Mandy Thomas s'est par exemple intéressée aux évolutions, à la fois architecturales et en termes d'usage, de la célèbre place Ba Đình à Hà Nội, haut lieu de la capitale – où Hồ Chí Minh prononça l'indépendance du pays en 1945, puis en 1954 – qui fut réaménagée selon les normes de l'architecture socialiste afin de symboliser les liens entre Hà Nội et le bloc soviétique (Thomas, 2002). La place, massive et entièrement minéralisée, accueille à présent le mausolée Hồ Chí Minh, dans un parallélisme évident avec la place Rouge à Moscou et la place Tiananmen à Pékin. La foule qui s'y rassemble ponctuellement, lors de la date anniversaire de l'offensive du Têt par exemple, ou pour les funérailles d'État et les célébrations liées à la mémoire de Hồ Chí Minh et ses compagnons d'armes, est ainsi directement mise en scène par le régime et n'incarne en rien une quelconque « société civile ». La place, pour être immense et centrale dans la ville, demeure peu investie par les badauds, qui y subissent de nombreux contrôles de sécurité, ce qui vient renforcer la mainmise du pouvoir sur le citoyen de façon générale. En dépit de sa monumentalité, la place Ba Đình n'est alors en rien le symbole de l'urbanité hanoïenne, cette dernière étant associée au lac Hoàn Kiếm et au quartier historique des 36 rues qui le jouxte, ses promenades et ses cafés. La place Ba Đình est ainsi une coquille socialement vide, que les autorités peinent de plus en plus à remplir lors des fêtes officielles à la gloire du régime.

Les espaces publics les plus monumentaux des villes d'Asie-Pacifique sont donc autant de vitrines étatiques, mais ne constituent en aucun cas des espaces d'expression publique : leur régime de « légitimation politique » est donc nul.

C'est de l'expérience quotidienne de la rue qu'émergerait alors peu à peu une société civile vietnamienne. Cette analyse renvoie à la conception de Hannah Arendt sur la pratique de l'espace public, permettant le développement et la structuration d'une sphère publique (Arendt, 1961 ; Howell, 1993).

Un « régime de publicité » fondé sur les pratiques sociales : des espaces publics multifonctionnels à vocation commerciale

La conception de l'espace au Vietnam est traditionnellement marquée par la fluidité dans la réversibilité des usages qu'il accueille. À la grande échelle de l'unité d'habitation par exemple, les maisons-compartiments sont historiquement multifonctionnelles, avec un espace commerçant à l'avant du rez-de-

chaussée, et des espaces domestiques à l'arrière et dans les étages. Généralement peu meublées, les différentes pièces sont par ailleurs très polyvalentes et accueillent des fonctions à même d'évoluer au fil de la journée : elles permettent ainsi l'articulation d'activités domestiques et commerciales, mais également politiques, ces dernières prenant la forme de réunions d'associations de quartier, parfois organisées directement chez des particuliers.

Ces espaces semi-publics intermédiaires, à l'interface de l'espace privé du compartiment et de la chaussée, sont liés à la genèse commerciale des villes vietnamiennes. Les pratiques commerçantes sont encore présentes aujourd'hui dans les villes vietnamiennes sous des formes de plus en plus diverses, du marché de rue temporaire aux grands malls contemporains. En dépit de leur statut juridique et de leur fonction première, les marchés figurent ainsi en bonne place parmi les espaces publics que l'on peut identifier dans ces villes, comme les artères commerçantes, qui font aujourd'hui l'objet de revitalisations volontaristes. Marchés et rues commerçantes constituent en effet d'indéniables lieux de rencontres ; de rassemblements ; de brassage et d'interaction des populations, et forment à ce titre autant de centralités urbaines.

Au-delà des marchés et lieux de commerces traditionnels, on assiste aujourd'hui à une réactualisation du lien entre commerce et espaces publics, à travers la figure émergente du centre commercial et du mall. Ces derniers constituent en effet des marqueurs urbains importants des années 2000 dans le centre de Hô Chí Minh Ville. La fréquentation de ces malls est souvent vécue par les citoyens comme une expérience de la modernité urbaine, le centre commercial étant par ailleurs systématiquement assimilé à un lieu récréatif, ne donnant pas forcément lieu à la pratique du shopping (Peyvel et Gibert, 2012).

Les villes d'Asie-Pacifique constituent de manière générale un terrain de recherche prometteur pour conduire ce type d'analyse : la présence de régimes autoritaires a en effet pour corolaire la richesse de l'inventivité citadine, qui se joue des limites entre le public et le privé. L'émergence de l'espace virtuel (via les blogs et les réseaux sociaux) comme nouveau lieu d'expression des contestations citadines achèvent d'illustrer l'importance d'une conception large des espaces publics au service de la compréhension des mutations sociales des villes d'Asie

Document 4 : Existe-t-il un espace public indien ? [Carole Lanoix](#), "L'Inde sans espace public.", *EspacesTemps.net*, , 30.09.2014

Alors que nous pouvons admettre peu à peu la présence d'espace public en Inde, celui-ci serait-il pour autant le fruit d'un particularisme « indigénisé », sans tomber dans les dérives du culturalisme ? Nous sommes en droit de nous demander s'il existe une originalité indienne, un idiome caractéristique indianisé. La réponse reste ouverte et à modérer.

Oui, dans le sens où l'espace public représente un fragment du territoire indien, perçu irrémédiablement comme sacré dans la cosmogonie indienne et les conceptions symptomatiques de l'hindouisme. Ainsi, l'espace public, comme tout autre espace, serait la propriété de divinités auxquelles il s'agit de rendre honneur, par l'observance de rites et processions quotidiennes. C'est pourquoi, comme composante essentielle et prédominante de la spatialité indienne, il n'est ni absurde ni impensable d'intégrer les espaces sacrés comme ressources dans la conception et l'instauration d'espaces publics en Inde. Y compris pour certains lieux de cultes, comme pour les *ghât* de Bénarès². À travers les *kund*, *tanks* et autres points d'eau, toujours rattachés à un temple, offrir l'eau pour les ablutions rituelles (crémations, offrandes, etc.) ou des usages domestiques est une réalité autochtone fort antérieure à celle de la création du concept d'espace public. Lieu de liens, les temples apparaissent comme espace public inattendu, mais privilégié,

savamment articulé par une imbrication de seuils matérialisant autant de passages³ que de délimitations territoriales et de constructions sociales.

Non, dans le sens où de nouveaux genres d'espace public ont été importés et coexistent avec les précédents, voire connaissent certaines hybridations. Ce sont des espaces bien souvent réservés, confinés aux jardins, promenades ou centres commerciaux, privilégiant une communauté de classe (principalement la *middle class*). Par exemple, les étendues de promenade sur Marina Drive, Worli, Bandra ou Juhu à Mumbai, ou celles en construction à Ahmedabad près du fleuve Sabarmati sont des lieux où revendications et émancipations sociales prennent place, se dévoilent en public et redéfinissent des mutations importantes du contrat de civilité initiale⁴. Ce sont pour la plupart des pratiques venues d'ailleurs, importées, mais somme toute « indianisées », dans un fin processus d'intégration, d'interaction puis d'incarnation d'attributs mondialisés.